ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS

Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

Décision DG n° 2009-29 du 11 février 2009 portant habilitation d'inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

NOR: SJSM0930094S

Le directeur général,

Vu le code de la santé publique et notamment la cinquième partie, livre III (partie législative) et livres III et IV (partie réglementaire) ;

Vu la décision DG n° 99-3 du 10 mars 1999 portant désignation d'inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé;

Vu la décision DG n° 99-13 du 11 mars 1999 portant désignation d'inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé;

Vu la décision DG n° 99-15 du 10 mars 1999 portant désignation d'inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé;

Vu la décision DG n° 2005-03 du 17 janvier 2005 portant désignation d'inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;

Vu la décision DG nº 2005-28 du 4 février 2005 portant désignation d'inspecteur de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,

Décide:

Article 1er

En application des articles L. 5313-1 à L. 5313-3 et R. 5412-1 du code de la santé publique, sont habilités à la recherche et à la constatation d'infractions pénales les inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé dont les noms suivent :

M. Xavier CORNIL, pharmacien général de santé publique.

Mme Marie-Rose MARESCOT, immunologiste contractuelle.

Mme Nadia ZENNOUDA, ingénieure contractuelle.

Mme Dominique ABDON, pharmacienne contractuele.

M. Daniel AGNARD, ingénieur contractuel.

M. Pascal BAILLET, pharmacien contractuel.

M. Charles BARTHELME, pharmacien contractuel.

M. Pierre-Henri BERTOYE, médecin contractuel.

Mme Anne-Marie BRANGER, pharmacienne contractuelle.

M. Alain DE MEULENAERE, pharmacien contractuel.

Mme Chantal GUIOL, docteur ès sciences pharmaceutiques.

M. Jean-Claude HAAG, pharmacien contractuel.

M. Olivier LE BLAYE, pharmacien contractuel.

M. Jacques MORENAS, pharmacien inspecteur général de santé publique.

Mme Brigitte POUMEROL-DUMAS, pharmacienne contractuelle.

M. Fewzi TESKRAT, médecin contractuel.

Article 2

Le directeur de l'inspection et des établissements est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 11 février 2009.

Le directeur général, J. Marimbert